

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde =
Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses

Band: 1 (1855-1860)

Heft: 5-1

Artikel: Acte relatif à la guerre des Armagnacs

Autor: A.Q.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-544485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zeugen: Die Bischöfe Theoderich, Eberhard und Bertold, von Halberstadt, Merseburg und Zeitz; der Probst Conrad von Goslar; Herzog Bernhard von Sachsen; Markgraf Dudo von Landsberg; »*Otto filius imperatoris comes de Lenceburg*«; Graf Ethelger von Hohenstein; Graf Burchard von Waltingerode u. s. f. ¹⁾

Es trug also damals der etwa neunzehnjährige Prinz in der That den Titel eines Grafen von Lenzburg; ja es war dieser dem norddeutschen Schreiber der Urkunde bekannter, als derjenige eines Pfalzgrafen von Burgund; vorausgesetzt es habe Otto diesen letzten Titel (der sich von seinem mütterlichen Erbtheil, dem Erbgute der Kaiserinn Beatrix, † 1185, herschreibt) wirklich damals schon geführt. Die Lenzburg und Zubehör sind somit wirklich in Otto's Besitze gewesen. ²⁾

Was für andere Güter und Rechte derselbe ausserdem in den schweizerischen Landschaften besessen und wie und wann sich Kiburg und Habsburg die Nachfolge in dieselben erworben haben, verbietet uns der Raum hier auszuführen. Dagegen können wir nicht umhin, noch zwei Bemerkungen anzuknüpfen.

Der Titel eines »Grafen von Lenzburg«, von einem Hohenstaufischen Prinzen geführt, zeugt für die Bedeutung, welche Kaiser Friedrich selbst dem Erwerbe der Lenzburgischen Verlassenschaft beigelegt hat. Es beweist derselbe aber auch zugleich, dass eine Grafschaft Lenzburg damals bestand, d. h. dass um die Lenzburg ein zusammenhängendes Gebiet, in welchem die Grafen gräfliche Rechte übten, sich bereits ausgebildet hatte, den Namen von der Burg trug und als Pertinenz dieser letztern betrachtet wurde. Noch ehe diess geschehen war, konnte das Dynastengeschlecht, das in der alten Landgrafschaft Aargau den ersten Rang einnahm, sich von seinem Stammsitze Lenzburg genannt haben. Ein Nachfolger aus anderm Geschlechte aber, zumal ein kaiserlicher Prinz, hätte sich nicht Graf von Lenzburg genannt, wenn nicht auch eine Grafschaft dieses Namens schon bestanden hätte. Sodann ist es bemerkenswerth, dass der Hügel, der zunächst Lenzburg liegt und die älteste Pfarrkirche der Gegend trägt, zu deren Sprengel bis zu Ende des vorigen Jahrhunderts auch Schloss Lenzburg gehörte und deren Collatur den Grafen zustand, den Namen Staufberg trägt. Sollte dieser Name mit dem Besitze der Lenzburg durch Kaiser Friedrich und seinen Sohn in Verbindung stehen? Sollten die Staufer Vorzügliches für jene Kirche gethan haben?

G. v. W.

¹⁾ *Notizenblatt. Beil. z. Archiv f. Kunde östr. Geschichtsquellen.* Zweiter Jahrg. 1852. S. 210. 211.

²⁾ *Von Mülinen* (a. a. O. S. 140.) sagt, in einer um das Jahr 1197 gemachten Vergabung an das Kloster St. Urban komme Graf Otto unter dem Namen eines Grafen von Lenzburg vor. Die Urkunde selbst wird aber nicht mitgetheilt, noch angegeben, wo sie sich vorfinde.

Acte relatif à la guerre des Armagnacs.

Ensisheim, 18 septembre 1444.

En faisant des recherches dans les archives de la ville de Delémont, dans le but de contribuer à la confection du Répertoire des archives que publie la société historique de la Suisse, nous avons rencontré un acte du quinzième siècle qui ne figurera pas dans ce répertoire, mais qui mérite cependant d'être signalé.

On sait que dans les années 1443 et 1444, l'archiduc d'Autriche alors en guerre avec les Confédérés et ne pouvant les vaincre avec ses seules forces, envoya

secrètement Pierre de Moersperg et autres chevaliers à la cour de France pour lui demander un secours et en particulier quelques milliers de ces gens de guerre que la trêve avec l'Angleterre laissait dans l'inaction et dont on était fort embarrassé. Après de longues négociations Louis, dauphin du Viennois, et plus tard Louis XI, fils du roi Charles VII, fut mis à la tête d'une armée de trente mille hommes formée de ces fameuses bandes connues sous le nom d'Armagnacs.

Le 25 août 1444, il arriva dans les environs de Bâle et logea de sa personne au château de Pfeffingen appartenant au Comte Jean de Thierstein, où se trouvait un ami et allié de celui-ci, Rodolphe de Ramstein, seigneur de Gilgenberg. Ces deux Chevaliers connus par leur haine contre les Confédérés, firent au Dauphin et à sa suite l'accueil le plus honorable. De Pfeffingen Louis pouvait voir toute la pleine où se déployait son armée, et la ville de Bâle, où siégeait alors le Concile. Le lendemain, 26 août, se livra le mémorable combat de St. Jacques, sur la Byrse, à une lieue de Pfeffingen. Quinze cents Suisses tinrent tête toute une journée à l'armée entière du Dauphin. Ils y périrent tous, mais Louis s'étonna de leur intrépidité, il admira leur valeur et il réfléchit aux conséquences d'une guerre avec une nation qui fournissait de tels hommes. Il resta trois jours sur le champ de bataille pour faire enterrer 8000 morts et se retira à Ensisheim.

Ce fut là que la ville de Bâle et son Evêque Frédéric de ZeRhin¹⁾, les pères du concile et les confédérés lui envoyèrent des députés et qu'après de longues hésitations le Dauphin consentit à une suspension d'armes le 19 septembre et fit enfin un traité avec Bâle et les Cantons le 28 octobre suivant.

L'acte que nous avons découvert est daté d'Ensisheim, 18 septembre 1444 c'est à dire de la veille de l'armistice. Il est assez effacé, mais on peut encore y reconnaître le sens suivant. » Louis, fils aîné du roi de France, Dauphin du Viennois, fait savoir à tous les capitaines de gens d'armes et de trait, sous ses ordres, tant de nation française que d'Allemagne ou d'autres, que par grace spéciale il a pris sous sa protection et sauvegarde, révérend père en Dieu, l'Evêque de Bâle, Jean, comte de Thierstein, seigneur de Pfeffingen et Raoul de Ramstein, seigneur de Gilgenberg, eux et leurs châteaux, leurs terres et leurs serviteurs quelconques, pendant toute la durée de la trêve; voulant que ces trois seigneurs et tous leurs gens puissent vaquer librement à toutes leurs affaires et négoes, -- pourvu toute fois que sous couleur de la dite sauvegarde ils ne fassent aucune chose préjudiciable à lui, dauphin, ou à ses gens.

Cet acte fut fait à Ensisheim, à la date précitée et porté et publié à Bâle, par Orval, héraut d'armes du Sire d'Albret, le 21 du dit mois. Il en fut fait copie par Evard Rossel, prêtre, chanoine de Noyon, notaire public, apostolique et impérial.

Il parait ensuite par la suscription de l'acte, en écriture de la même époque, qu'on en fit des copies pour les villes et châteaux dépendants des seigneurs sauvegardés.

Louis n'était alors âgé que de 21 ans, mais déjà on lui connaissait cette ruse et cette méfiance qui formèrent toute sa vie le fond de son caractère. Aussi tout en donnant une sauvegarde à ces trois seigneurs, dont l'un surtout, le comte de Thierstein, avait grand besoin, il eut soin de faire une réserve en termes assez ambigus pour lui permettre à l'occasion de les interpréter largement.

A. Q.

1) Cf. Indicateur 1855 pag. 9.